

Conditions de l'opération « Le parrainage par Sosh »

La société Orange, société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, 78 rue Olivier de Serres – 75015 Paris – 380 129 866 RCS Paris organise une opération commerciale de Parrainage auprès de ses abonnés Sosh.

Article 1 : Objet du parrainage

Le parrainage permet au parrain de bénéficier, lorsque son filleul souscrit à une offre Sosh mobile de deux (2) mois de forfait offerts sur l'offre à laquelle il est abonné au moment du parrainage et au filleul, en tant que nouveau client Sosh mobile, d'un (1) mois offert sur le forfait mobile auquel il a souscrit.

Article 2: Durée du parrainage

La présente opération de parrainage est ouverte en France métropolitaine du **04/10/2018 au 14/11/2018**.

Article 3: Conditions du parrainage

Conditions relatives au Parrain :

Le Parrain doit être détenteur d'une offre Sosh mobile, Sosh mobile + Livebox ou la Boîte Sosh souscrite en France métropolitaine, au minimum un (1) mois avant le début de l'opération.

Conditions relatives au Filleul :

Le Filleul ne doit pas être titulaire d'une offre Sosh mobile ni Orange mobile dans les deux (2) mois précédant la date de début de l'opération de parrainage. Le Filleul doit souscrire à une offre Sosh mobile en France métropolitaine, entre le **04/10/2018 et le 14/11/2018**, uniquement sur sosh.fr. Le Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain.

La participation au Parrainage implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'opération de Parrainage dans son intégralité.
Cette offre est valable entre deux individus distincts.

Article 4: Modalités du parrainage

Dans le cadre du parrainage, le Parrain peut obtenir jusqu'à 6 mois de forfaits offerts sur 12 mois glissants.

Le Parrain doit renseigner les adresses électroniques des Filleuls sur le site www.parrainage.sosh.fr ou via les réseaux sociaux depuis la page ww.parrainage.sosh.fr. Un courrier électronique est envoyé au Filleul dès que le parrain a donné son adresse électronique sur www.parrainage.sosh.fr.

Le Filleul génère son code promo en cliquant sur le lien indiqué dans le courrier électronique. Lors de la souscription sur le site internet sosh.fr à l'un des forfaits Sosh mobile, le Filleul renseigne son code promo.

Orange se réserve le droit d'exclure de l'opération de parrainage, après enquête, toute personne qui aurait fraudé. Orange ne saurait toutefois encourir une quelconque responsabilité à l'égard des abonnés du fait des fraudes commises.

Article 5: Validation du parrainage et attribution de la rétribution

Le Parrainage sera validé après vérification du dossier du Filleul par Orange et lorsque la mise en service de l'offre Sosh mobile du Filleul sera effective.

Pour le Filleul, le mois offert sera applicable sur la première facture.

Pour le Parrain, le(s) mois offert(s) sera(ont) applicable(s) sur la/les facture(s) suivant la validation de la souscription du forfait par son Filleul ; au plus tard 2 mois après cette dite validation (temps nécessaire pour la vérification de l'homologation filleul).

Dans le cas où le Parrain résilierait son offre ou effectuerait une migration vers une offre Orange, et ce avant d'avoir pu bénéficier de son (ses) mois offert(s) sur sa facture, la société Orange ne sera pas redevable du (des) mois offert(s) équivalent au prix de son forfait mensuel. La ou les mensualité(s) offerte(s) ne peu(ven)t être échangée(s) en numéraire ni contre toute autre chose de quelconque nature.

Article 6 : Données personnelles

Les Parrains et les Filleuls sont informés que les données personnelles les concernant sont enregistrées dans le cadre du présent parrainage et ne sont utilisées, que pour l'attribution de leur rétribution, sauf consentement explicite des Filleuls à recevoir des informations sur les offres d'Orange par courrier électronique exprimé en cochant la case du formulaire prévue à cet effet.

Elles sont traitées conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Le droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux données peut être exercé en écrivant à: Orange Service Clients Gestion des données personnelles 33732 Bordeaux cedex 9 en joignant un justificatif d'identité.